

# PAK-MARKER

Le spray révélateur PAK-MARKER a été développé spécialement pour la détection des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) contenus dans les produits bitumineux tels que les revêtements routiers.

Le spray est à appliquer sur l'épaisseur complète d'un échantillon d'enrobé bitumineux, en veillant à ce que la surface sprayée soit sèche et propre.

La présence de HAP se manifeste par une coloration jaune à brun clair. La limite de détection dans un béton bitumineux de type routier est d'environ 650 mg/kg d'enrobé à la lumière du jour.

La détermination de la teneur en HAP exacte doit être confirmée par une analyse chimique adaptée. Les exigences sur la revalorisation figurent dans le tableau à droite.

En utilisant une lampe UV, la couleur (jaune/brun clair) des zones contenant des HAP est plus perceptible. Afin d'en optimiser la visibilité, l'essai doit être effectué dans un local assombri. Si une coloration est instantanée, on pourra supposer que la teneur en HAP dans l'enrobé est supérieure à 400 mg/kg.

Les détails concernant l'utilisation du PAK-MARKER, ainsi que les conditions d'entretien et de conservation, sont indiqués sur le spray.

Pour commander le spray, ou pour toute autre information, rendez-vous sur le site <http://www.infralab.ch>.

# infralab



Filière d'élimination des déchets (jusqu'au 31 décembre 2025)	Unité	Teneur en HAP dans l'enrobé OLED
<ul style="list-style-type: none"><li>- Valorisation comme « granulats bitumineux » pour la fabrication de tous types d'enrobés bitumineux (chauds, tièdes et froids).</li><li>- Recyclage sous forme liée à froid in situ (voir directives fédérales et cantonales).</li><li>- Valorisation sous forme non liée comme « granulats bitumineux » exclusivement pour des chantiers routiers (voir directives fédérales et cantonales).</li><li>- Stockage définitif dans une décharge de type B (anciennement DCM1).</li></ul>	[mg/kg]	≤ 250
<ul style="list-style-type: none"><li>- Recyclage sous forme liée à chaud en centrale d'enrobage. Après recyclage, la teneur finale du liant en HAP ne doit pas dépasser 250 mg/kg d'enrobé.</li></ul>	[mg/kg]	≤ 1'000
<ul style="list-style-type: none"><li>- Stockage définitif en décharge de type E (anciennement DCB).</li></ul>	[mg/kg]	> 1'000

